



Interpellation Bernard Borel au nom du groupe des

Verts-es et ouverts :

A quand la mise en application du programme cantonale de contrôle dentaire à l'école à Aigle ?

Au printemps 2021 déjà, la Municipalité a été invitée à une réunion, avec d'autres représentants communaux, par les responsables cantonaux concernant la modification de la prise en charge des soins dentaires à l'école. Il s'agissait alors de participer à une mise en place pilote du programme cantonal de remplacement des « dépistages dentaires » -que nous avons tous connus et qui ont montré leur limite- par des « contrôles dentaires » avec détartrage et radiographie si nécessaires, faits dans un cabinet dentaire. Pour des raisons qui lui appartiennent, finalement la Municipalité d'Aigle s'est retirée de ce projet.

En été 2022, toutes les Municipalités du canton ont reçu un courrier qui expliquait, comme dans le courrier antérieur de l'été 2021, que le Canton développe une politique de santé bucco-dentaire, afin de soutenir concrètement la santé des personnes les plus vulnérables, dont les enfants. Celle-ci a été d'ailleurs présentée à la population le 7 mars par la cheffe du département de la Santé. Ce courrier cherchait à informer directement sur un axe qui concerne les communes, relatif aux contrôles dentaires scolaires. Il rappelait que « la santé bucco-dentaire est importante. Elle est souvent dissociée de la santé générale et bénéficie d'une attention parfois encore trop limitée en particulier en Suisse. Or, une bouche en mauvaise santé peut entraîner des douleurs et des infections qui ont un impact sur l'état global de l'individu. Le Canton de Vaud souhaite soutenir concrètement cette thématique, en particulier chez les enfants et ceci dès le plus jeune âge. »

Le courrier poursuivait : « ainsi, afin d'améliorer la situation sur le long terme et de manière précoce, le Canton de Vaud demande de remplacer graduellement, **dès la rentrée scolaire 2022**, le dépistage dentaire par de véritables contrôles complets pour les jeunes écoliers à trois moments :

- Lors de l'entrée à l'école, au plus tard durant la 1P
- à l'âge de 6-7 ans, en 3P
- à l'âge de 12-13 ans, en 9S

Pour tous les autres niveaux scolaires, le dépistage actuel devra être maintenu. **Ce déploiement pourra se faire de manière progressive.** En effet, les communes peuvent décider d'introduire les contrôles complets pour un seul des trois moments susmentionnés pour la rentrée 2022 et introduire les autres niveaux lors des prochaines rentrées scolaires. Dans la mesure du possible, le déploiement progressif du nouveau contrôle complet devrait s'appuyer sur le modèle mis en place actuellement dans chaque commune.

Les coûts de ces contrôles dentaires complets seront pris en charge par le Canton de Vaud, selon le tarif applicable dans le cadre des soins dentaires scolaires. **Les communes économiseront ainsi les coûts qui leur incombent actuellement pour les dépistages dans ces trois niveaux scolaires. Les**



communes choisissent les modalités concrètes de mise en œuvre sur la base du cadre global établi par le canton. »

Il faut insister sur le fait **qu'un accord sur la rémunération de prestations comparables existe déjà. Elle se fait selon la convention que la très grande majorité des dentistes du canton ont signée et qui définit le prix du « point social » et connue comme « MEDIDENT ».**

Il est vrai que l'implémentation de cette prestation de santé publique restait non contraignante cette année encore, comme le courrier le spécifiait.

Par ailleurs, la Municipalité d'Aigle cherche à obtenir un 3^{ème} label, après celui de « Cité de l'Energie » et « Ville verte », à savoir celui de « Commune en santé », en lien avec UNISANTE, ce que nous saluons. Et dans lequel devrait s'inscrire la santé bucco-dentaire.

Nous ne doutons pas que, en 18 mois, la Municipalité a eu le temps de se pencher sur ce plan cantonal et d'avoir trouvé comment l'appliquer à Aigle. Nous nous étonnons qu'aucune information y relative n'a été donnée ni au Conseil Communal, encore moins à la population générale.

Dès lors, permettez-nous de poser les questions suivantes :

- 1) La Municipalité voit elle dans le plan cantonal bucco-dentaire une prestation importante pour la population scolaire ou et s'inscrit dans la volonté de faire d'Aigle une « commune en santé » ?
- 2) A-t-elle bien compris que cette prestation ne coûtera rien à la commune, étant pleinement prise en charge par le canton (contrairement aux dépistages) ?
- 3) Comment a-t-elle décidé de mettre en place ce plan : échelonné ou directement pour les 3 niveaux proposés pour cette année scolaire 2022-2023 ?
- 4) Un mois après la rentrée scolaire, l'organisation opérationnelle entre l'Etablissement scolaire, les infirmières de l'AVASAD, les dentistes et la Municipalité est-elle clairement définie ou un chronogramme établi pour que, comme le demande le canton, cela soit au moins partiellement effectif cette année scolaire encore ?

Merci de répondre dans les délais légaux

Aigle, 5 octobre 2022

Pour les Verts-es et ouverts

Bernard Borel